



Comité Régional des Pêcheurs de Loisir en Mer du Nord – Pas de Calais

Maison des Associations – 59820 GRAVELINES

Dominique VIARD

Calais, le 10 mars 2017

Président

à Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts de France,

Objet : Pêche illégale

Monsieur le président,

Je porte à votre connaissance les documents, joints, que m'adresse le secrétaire du Comité Régional des Pêcheurs de Loisir en Mer des Hauts de France que je préside.

Au nom des pêcheurs récréatifs régionaux et des douze associations regroupées au sein de ce comité, je vous fais part de mes véhémentes protestations quant au recours à des pratiques qui, s'ajoutant aux techniques professionnelles actuelles, provoquent des ravages dont il faut craindre qu'ils soient, à terme, la cause de dégâts irréversibles sur la faune et la flore de notre littoral.

A l'heure où la nécessité de protéger espèces et milieux est plus qu'urgente, il est ahurissant de constater que la pêche industrielle trouve encore des relais politiques et des soutiens financiers qui lui permettent de mettre en œuvre des procédés toujours plus mortels et contraires au besoin impérieux d'une politique actuelle désormais responsable et durable de la pêche commerciale.

Sur ce point précis, il faut avouer que les deux chalutiers hollandais incriminés – le Jacob Cornélis le 24 janvier puis le Boeir le 15 février – qui, à juste titre suscitent la réprobation, cumulent les fautes en totalisant chacun plus d'une tonne de soles prélevées en zone Natura 2000 à l'aide de chaluts électriques à maille non réglementaire, nombre de ces poissons n'atteignant pas la taille minimum de capture légale. Il faut également préciser que cette flotte « électrique » hollandaise compte aujourd'hui près de cent bateaux, la moitié financés par Bruxelles, qui pêchent prétendument à des fins expérimentales. Il n'est, par conséquent, pas irrationnel de nourrir quelque inquiétude pour l'avenir...

Les milliers de pêcheurs récréatifs régionaux, témoins révoltés du massacre, s'insurgent d'autant plus contre ces faits condamnables qu'ils sont eux-mêmes sujets à des brimades inappropriées et injustes dans l'exercice de leur loisir ; Il faut rappeler qu'avec la Fédération Nationale de Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, ils oeuvrent résolument et depuis des années en faveur d'une pratique éco-responsable de la pêche récréative.

Enfin, des études récentes à l'initiative de régions soucieuses de connaître le poids économique de la plaisance – Bretagne et Languedoc Roussillon – montrent que celle-ci se chiffre en milliards d'euros et je ne doute pas que cet aspect soit sensible au Président d'une région que les crises économiques successives ont durement mise à mal au fil des années écoulées.

Monsieur le Président, les pêcheurs récréatifs de votre région souhaitent que vous vous fassiez, auprès de l'Etat français ainsi qu'auprès des instances européennes, l'interprète de leur vive préoccupation quant à l'avenir de la mer ainsi que de leur légitime colère au regard de faits dont il faut interdire la pratique. Il va de soi que Le Comité Régional des Pêcheurs de Loisir en Mer des Hauts de France se tient à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, voire, toute entrevue que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon absolu respect.

Dominique Viard